



TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS TRANSPORT DE FONDS ET DE VALEURS

Les arrêtés d'extension des cinq avenants paritaires signés en 2014
contestés par la FEDESFI et la FNTV.

Cinq avenants aux dispositions spécifiques de la convention collective nationale du transport routier (CCNTR) applicables au transport routier de voyageurs et au transport de fonds et de valeurs ont été étendus par le ministre du Travail. L'extension de ces avenants, relatifs notamment à une réforme des grilles d'ancienneté dans ces deux secteurs, était attendue depuis deux ans.

Dans une communication des plus virulentes, ces deux fédérations patronales, non signataires desdits accords en 2014, s'indignent de leur coût économique pour les entreprises et dénoncent une signature exclusive de l'OTRE, en prétendant que sa représentativité est mise en doute.

En agissant de la sorte, les deux fédérations concernées font preuve d'une mauvaise foi manifeste !

C'est ainsi qu'en matière de transport routier de voyageurs, en agitant le chiffon rouge sur le prétendu coût pharaonique de cette réforme des grilles d'ancienneté, la FNTV omet de déclarer que dans l'intervalle, elle a signé deux accords revalorisant les rémunérations à des taux supérieurs à ceux de l'inflation, et ce pour deux années consécutives avec effet rétroactif respectivement de trois et quatre mois ! Ce double-jeu interpelle !

À l'inverse, cette situation a totalement bloqué le dialogue social dans le secteur du transport de fonds puisqu'aucune commission paritaire ne s'est tenue depuis deux ans.

En contestant la légitimité de la signature de l'OTRE, alors même qu'elle est la seule fédération patronale à être reconnue légalement, la FNTV et la FEDESFI oublient de rappeler que leur propre représentativité est également contestée judiciairement. À ce sujet, l'OTRE rappelle que, contrairement à elle, ces fédérations ont dû se réunir au sein d'une nouvelle confédération afin de se mettre en conformité avec la loi pour que soit reconnue leur représentativité, ce qu'elles ne pourraient obtenir seules.

L'OTRE déplore les méthodes peu scrupuleuses de ces deux fédérations qui, après avoir tout tenté pour ne pas avoir à appliquer ces avenants, se lancent dans un dernier « baroud d'honneur » contre ces textes.

L'OTRE dénonce cette attitude jusqu'au-boutiste.

Contact presse : *Gilles MATHELIÉ-GUINLET, secrétaire général*
06 10 20 67 93
gilles.matheliequinlet@otre-direction.org